

Classes d'accueil:

Les élèves qui viennent d'arriver à Genève et qui ne parlent et n'écrivent pas encore suffisamment le français pour suivre les cours sont d'abord inscrits en classe d'accueil à temps plein. Le but est de permettre à l'élève d'apprendre rapidement le français et de s'intégrer dans l'école genevoise pour passer le plus vite possible dans une classe régulière.



Carnet de l'élève:

Votre enfant recevra un carnet de l'élève qui contient de nombreuses informations sur l'école (horaires, noms des enseignants, téléphones, adresses utiles, dates des vacances, etc.). Il sert de moyen de communication entre l'école et la famille. Les parents doivent regarder régulièrement si les enseignants y ont inscrit des remarques et peuvent y écrire un message pour un enseignant. Ils doivent le signer toutes les deux semaines.

Matériel:

Le matériel scolaire est fourni gratuitement à la rentrée; seuls quelques effets personnels (chaussures pour l'éducation physique, cartable,...) seront demandés, selon une liste qui est donnée au début de l'année.

Absences:

Si votre enfant est malade, il doit rester à la maison. Vous devez en informer immédiatement l'école. Le retour à l'école doit être accompagné d'une excuse écrite de votre part dans le carnet de l'élève qui indique le motif précis ainsi que la durée de l'absence. Un certificat médical peut être demandé pour une absence prolongée.

Passage en classe régulière:

C'est le niveau de français qui détermine le moment de l'intégration complète de votre enfant en classe régulière.

Enseignement, évaluation et promotion:

Le programme est défini par un Plan d'études romand (PER) et des programmes cantonaux et il est suivi de façon identique par toutes les écoles du canton. La meilleure note pour une évaluation est 6; 4 est la note suffisante. En classe d'accueil, on peut évaluer sans note, avec des appréciations écrites.

Les résultats des évaluations effectuées tout au long de l'année déterminent le passage d'une année de scolarité à l'autre.

Un bulletin scolaire vous est transmis trois fois dans l'année et indique les résultats de votre enfant dans ses apprentissages de la vie scolaire et dans les différentes disciplines. Par votre signature, vous attestez avoir pris connaissance des informations.

Aide aux devoirs:

Des devoirs surveillés sont organisés à l'école après les cours de l'après-midi selon un planning distribué en début d'année.

Repas de midi:

Au CO, il n'y a pas de restaurant scolaire comme à l'école primaire. Chaque CO propose des solutions diverses pour les pauses de midi.

Pour connaître ces solutions, il faut vous

renseigner directement auprès du CO de votre enfant.

Équipe médico-pédagogique:

Chaque établissement bénéficie de la collaboration d'au moins deux psychologues, deux conseillers sociaux et d'une infirmière. Ces personnes reçoivent les élèves ou leurs parents sur rendez-vous. Vous pouvez les contacter en téléphonant au secrétariat qui transmettra votre appel ou demander au maître de classe.

Vacances scolaires et jours fériés:

Les dates officielles vous sont communiquées à la rentrée, mais globalement il y a 5 périodes de vacances pendant l'année: les vacances d'automne, les vacances de Noël et Nouvel An, les vacances de février, les vacances de Pâques et les vacances d'été. Ces informations se trouvent dans le carnet de l'élève et sur le site officiel ge.ch.

4. Après le cycle d'orientation: l'enseignement secondaire II et l'accueil des élèves non francophones (ACCES II) et la formation professionnelle

A la fin du cycle d'orientation, votre enfant a deux voies principales à choisir:

La formation générale

L'enseignement secondaire II propose des formations générales qui permettent à votre enfant d'approfondir et d'élargir les savoirs et les compétences acquis pendant la scolarité obligatoire. Votre enfant peut choisir deux voies d'études:

— le collège de Genève: pour obtenir une maturité gymnasiale (4 ans)

— l'école de culture générale: pour obtenir le certificat de l'ECG (en 3 ans) et la maturité spécialisée (en 4 ans).

Toutes les formations générales permettent d'obtenir un titre qui donne la possibilité de poursuivre les études à l'université, dans

les hautes écoles spécialisées ou dans les écoles professionnelles supérieures.

La formation professionnelle (Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), Certificat fédéral de capacité (CFC), certificat de maturité professionnelle (MP)).

La formation professionnelle est destinée aux élèves qui, dès la sortie du cycle d'orientation, souhaitent suivre un apprentissage leur permettant l'exercice d'un métier immédiatement après la formation (art, commerce, construction, santé et social, hôtellerie, restauration, bâtiment,...).

Elle existe sous deux formes, d'une durée de 3 à 4 ans:

- 1) L'apprentissage en entreprise (système dual)
- 2) L'apprentissage en école (système plein temps)

La filière professionnelle se décline en plusieurs parcours:

1) L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP): formation de 2 ans qui permet d'exercer un métier et d'entrer sur le marché de l'emploi. Elle peut aussi être poursuivie jusqu'à l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC);

2) Le certificat fédéral de capacité (CFC): formation de 3 ou 4 ans, soit en filière duale (travail chez un employeur et cours théoriques à l'école professionnelle, un ou deux jours par semaine), soit en filière plein temps (formation pratique et théorique en école avec, généralement, des stages en entreprise);

3) La maturité professionnelle (MP) est un complément dans les disciplines de la culture générale qui s'acquiert pendant ou après la formation professionnelle initiale de niveau CFC. Elle donne accès aux études de bachelier dans les Hautes écoles spécialisées (HES), dans les domaines de l'ingénierie, de la santé, du travail social, des arts et de l'économie.

5. Le service de l'Accueil de l'Enseignement Secondaire II (ACCES II)

Le service de l'Accueil de l'Enseignement Secondaire II (ACCES II) reçoit les élèves âgés de 15 à 19 ans et qui ne parlent pas le français pour une prise en charge de 2 ou 3 ans. Ce service propose des structures permettant aux élèves de renforcer leurs connaissances afin de rejoindre une formation scolaire ou professionnelle.

Il y a 5 filières à l'ACCES II:

1) Les classes d'Accueil:

Les classes d'Accueil reçoivent des élèves migrants allophones de 15 à 19 ans récemment arrivés à Genève et désirant suivre une formation scolaire qui leur permettra soit de continuer des études, soit d'entrer dans une filière professionnelle. Ce type de classe n'exige aucun prérequis scolaire et peut varier de l'alphabétisation à la préparation à un douzième degré.

Les classes d'accueil ont pour objectifs l'apprentissage du français et parfois celui du «métier» d'élève (règles de vie en école) ainsi qu'une mise à niveau des connaissances générales.

2) Les classes d'orientation professionnelle:

Les classes d'orientation professionnelle s'adressent à des jeunes allophones, libérés de la scolarité obligatoire et âgés de 19 ans au maximum qui n'ont pas encore acquis le niveau scolaire et l'autonomie exigés à une entrée dans le monde professionnel. La majorité des élèves provient des classes d'accueil du CO et des classes d'accueil de l'ES II. Les élèves bénéficieront, entre autres, d'un renforcement du français et d'activités en atelier. Cette année leur permet d'améliorer leur niveau scolaire, de découvrir la réalité du monde du travail - par des visites ou par des stages - et de développer leur habileté manuelle.

3) Les classes d'insertion professionnelle (CIP):

Les classes d'insertion professionnelle permettent à des jeunes, libérés de la scolarité obligatoire et âgés de 19 ans au maximum, de définir un projet de formation professionnelle en école à plein temps. Ce secteur comprend des classes d'élèves allophones bénéficiant d'un enseignement renforcé en français. La majorité des élèves provient des classes d'accueil du cycle d'orientation et des classes d'accueil de l'ES II. Les élèves sont amenés, durant l'année scolaire, à chercher et à effectuer des stages en entreprise, d'une à deux semaines, non rémunérés, afin de préparer un projet professionnel et de se confronter aux attentes du monde du travail.

4) Les classes d'insertion scolaire (CIS):

Les classes d'insertion scolaire reçoivent des élèves allophones de 15 à 19 ans issus de classes d'accueil ou récemment arrivés à Genève et qui n'ont pas un niveau scolaire suffisant, en particulier en français, pour envisager directement une intégration dans une école de leur choix.

Cette structure les prépare à entrer dans les écoles de l'ES II. Les élèves y sont regroupés en fonction de leur niveau scolaire et de leur projet.

5) L'accueil scolaire:

L'accueil scolaire est une structure offerte à mi-temps à des jeunes francophones (seulement jusqu'aux vacances d'octobre) et allophones qui ont entre 15 et 19 ans, qui sont généralement récemment arrivés à Genève et qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas être intégrés immédiatement en classe.

L'accueil scolaire évalue et oriente ces jeunes à travers l'enseignement du français et des mathématiques principalement, et des activités socio-éducatives placées sous la responsabilité d'animateurs de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe).



6. Le réseau, les aides et les soutiens à l'apprentissage en dehors de l'école

Un réseau de professionnels propose un accompagnement scolaire en dehors de l'école pour soutenir votre enfant tout au long de sa scolarité. En voici quelques exemples:

Croix-Rouge Jeunesse propose des séances d'aide aux devoirs aux enfants de l'école primaire et aux mineurs non accompagnés résidant dans les centres d'hébergement collectif pour requérants d'asile (souvent les mardis, sauf durant les vacances scolaires).

Reliance propose un accompagnement scolaire pour les enfants qui habitent les communes d'Onex, Confignon, Lancy ou Vernier.

Ara/Ajeta propose des cours d'appui individualisés pour les élèves et les apprentis qui rencontrent des difficultés scolaires. Ces cours sont donnés par des étudiants.

Attention, ces prestations sont payantes!

Les Maisons de quartier et Centres de loisirs proposent aussi de l'aide aux devoirs, ainsi

que toutes sortes d'activités gratuites pour les enfants et les adolescents.

Les activités sportives, culturelles et de loisirs sont également très importantes, n'hésitez pas à consulter le feuillet enfance pour avoir de plus amples informations et Bonjour Genève pour les adresses utiles.

Pour plus d'informations



L'école à Genève

Vous venez d'arriver à Genève et vous avez des questions sur l'école et la scolarité de vos enfants?



Hospice général

Mieux vivre ensemble à Genève

L'école à Genève

Vous venez d'arriver à Genève et vous avez des questions sur l'école et la scolarité de vos enfants ?

Ce document vous donne des informations sur les points suivants :

- 1 — L'école à Genève
- 2 — L'enseignement primaire : l'école et l'accueil des enfants non francophones
- 3 — L'enseignement secondaire I : le cycle d'orientation et l'accueil des enfants non francophones
- 4 — Après le cycle d'orientation : l'enseignement secondaire II et l'accueil des élèves non francophones (ACCES II) et la formation professionnelle
- 5 — Le service de l'Accueil de l'Enseignement Secondaire II (ACCES II)
- 6 — Le réseau, les aides et les soutiens à l'apprentissage en dehors de l'école



1. L'école à Genève

A Genève, l'école est publique, laïque, gratuite et la formation des jeunes est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans. Elle est divisée en trois étapes, en fonction des âges des élèves :

- 4-12 ans : l'école primaire
- 12-15 ans : l'enseignement secondaire I (le cycle d'orientation)
- 15-18 ans : l'enseignement secondaire II (une formation générale ou professionnelle).

La mission de l'école publique est l'instruction permettant à tous les élèves d'acquérir les meilleures connaissances et compétences en vue de leur vie future. Une attention particulière est portée à chaque enfant afin de lui offrir l'environnement scolaire le plus adapté à ses particularités. Quels que soient ses besoins, son handicap, son origine et ses conditions de vie, l'élève doit pouvoir suivre sa scolarité dans les meilleures conditions possibles.

2. L'enseignement primaire : l'école et l'accueil des enfants non francophones

L'école primaire est la première étape de la scolarité obligatoire. Elle concerne les

élèves de 4 à 12 ans et se déroule sur huit années :

- le cycle élémentaire, de la 1^{re} à la 4^e année primaire (1P-4P) pour les élèves de 4 à 8 ans,
- le cycle moyen, de la 5^e à la 8^e année primaire (5P-8P) pour les élèves de 8 à 12 ans.

Année scolaire :

L'année scolaire commence à la fin du mois d'août et finit à la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet. L'inscription à l'école peut se faire tout au long de l'année scolaire, généralement dans les 3 jours qui suivent la demande de la famille.

Inscription :

Il faut s'adresser à l'école primaire la plus proche pour obtenir les informations nécessaires. Vous serez ensuite reçus avec votre enfant par la direction de l'établissement scolaire dont il dépend en fonction de votre domicile pour effectuer l'inscription.

Horaire journalier : de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 les lundi, mardi, jeudi, vendredi et aussi de 8h00 à 11h30 le mercredi dès le cycle moyen.

Personne de référence : à l'école primaire,

vos enfants ont un enseignant titulaire que vous pourrez contacter en cas de question.

Les relations famille-école :

L'école collabore avec les familles pour accompagner au mieux les enfants et créer un climat de confiance.

Pendant l'année, des rencontres régulières entre vous et les enseignants sont organisées individuellement ou lors de réunions de parents.

Les enseignants de votre enfant sont par ailleurs disponibles en tout temps sur rendez-vous pour échanger avec vous et pour répondre aux différentes questions concernant la scolarité de votre enfant.

Pour ces rencontres avec l'école, un interprète communautaire peut être demandé. C'est l'enseignant qui se charge de convoquer l'interprète.

Classes d'accueil au primaire :

Les élèves de 4P à 8P (7 à 12 ans) qui viennent d'arriver à Genève et qui ne parlent et n'écrivent pas encore suffisamment le français pour suivre les cours sont inscrits à mi-temps en classe régulière et à mi-temps en classe d'accueil.

Le but est de permettre à l'élève d'apprendre rapidement le français et de s'intégrer dans l'école genevoise. La classe d'accueil est située dans l'école de l'élève ou dans une école proche. Les élèves passent en principe quatre demi-journées par semaine dans la classe d'accueil et le reste du temps en classe régulière. Ils fréquentent en général la classe d'accueil au maximum 12 mois. C'est le niveau de français qui détermine le moment de l'intégration complète de l'élève en classe régulière. L'enseignant de la classe d'accueil collabore étroitement avec l'enseignant titulaire de la classe régulière.

Carnet de l'élève :

Votre enfant recevra un carnet de l'élève qui contient de nombreuses informations

sur l'école (horaires, noms des enseignants, téléphones, adresses utiles, dates des vacances, etc.). Il sert de moyen de communication entre l'école et la famille. Dès la 3P, les élèves y notent les devoirs à faire à domicile. Les parents peuvent y écrire un message, y faire part d'une demande d'entretien et doivent le signer chaque semaine.

Matériel :

Le matériel scolaire est fourni gratuitement à la rentrée ; seuls quelques effets personnels (pantoufles, tablier, cartable, ...) sont demandés, selon une liste donnée au début de l'année.

Absences :

Si votre enfant est malade, il doit rester à la maison. Vous devez en informer immédiatement l'école. Le retour à l'école doit être accompagné d'une excuse écrite de votre part qui indique le motif précis ainsi que la durée de l'absence. Un certificat médical peut être demandé pour une absence prolongée.

Enseignement, évaluation et promotion :

Le programme est défini par un Plan d'études romand (PER) et il est suivi de façon identique par toutes les écoles du canton.

Il n'y a pas d'évaluation notée de la 1P à la 4P, ni en classe d'accueil : on évalue avec des appréciations écrites. Dès la 5P, la meilleure note pour une évaluation est 6. 4 est la note suffisante.

La progression des élèves, leurs compétences scolaires et leur comportement sont régulièrement évalués. Les résultats des évaluations effectuées tout au long de l'année déterminent le passage d'une année de scolarité à l'autre.

Un bulletin scolaire vous est transmis trois fois dans l'année. Il indique les résultats de votre enfant dans ses apprentissages de la vie scolaire et dans les différentes disciplines. Par votre signature, vous attestez avoir pris connaissance des informations.

Aide aux devoirs :

Des devoirs surveillés sont proposés par l'école après les cours de l'après-midi. L'organisation en est expliquée en début d'année.



Accueil parascolaire :

Pendant la pause de midi et après les cours, sur inscription, les enfants peuvent être pris en charge à l'école par un organisme dénommé GIAP (groupement intercommunal pour l'animation parascolaire). Il propose un accompagnement et un repas de midi et/ou un goûter et des activités de 16h00 à 18h00.

Attention, ces prestations sont payantes !

Vacances scolaires et jours fériés :

Les dates officielles vous sont communiquées à la rentrée, mais globalement il y a 5 périodes de vacances pendant l'année : les vacances d'automne, les vacances de Noël et Nouvel An, les vacances de février, les vacances de Pâques et les vacances d'été.

Ces informations se trouvent dans le carnet de l'élève et sur le site officiel ge.ch.

3. L'enseignement secondaire I : le cycle d'orientation et l'accueil des enfants non francophones

De 12 à 15 ans, les enfants sont inscrits au cycle d'orientation (CO). C'est une étape importante qui détermine leur orientation scolaire ou professionnelle ultérieure.

Les trois années du CO sont appelées : 9^e, 10^e et 11^e (ou 9CO, 10CO, 11CO).

Année scolaire :

L'année scolaire commence à la fin du mois d'août et finit à la fin du mois de juin (ou au début du mois de juillet). L'inscription à l'école peut se faire tout au long de l'année scolaire, généralement dans les 3 jours qui suivent l'arrivée de la famille dans le canton.

Inscription :

Les démarches et le formulaire d'inscription au CO se trouvent sur le site ge.ch sous « Inscrire mon enfant au cycle d'orientation : élève non francophone ». Vous serez ensuite reçus avec votre enfant par l'établissement où il sera scolarisé pour effectuer l'inscription.

Horaire journalier : votre enfant recevra son horaire le premier jour d'école.

Personne de référence :

Au CO, votre enfant aura un enseignant principal appelé « maître de classe » que vous pourrez contacter en cas de question concernant sa scolarité.

Pour chaque discipline (français, mathématiques, éducation physique, ...), votre enfant aura un enseignant différent.

Les relations famille-école :

L'école collabore avec les familles pour accompagner au mieux les enfants et créer un climat de confiance.

Pendant l'année, des rencontres régulières entre vous et les enseignants sont organisées individuellement ou lors de réunions de parents.

Les enseignants de votre enfant sont disponibles en tout temps, sur rendez-vous, pour échanger avec vous et pour répondre aux différentes questions concernant la scolarité de votre enfant.

Pour ces rencontres avec l'école, un interprète communautaire peut être demandé, c'est l'enseignant qui se charge de le convoquer.

Mieux vivre ensemble à Genève

hospicegeneral.ch



Avec le soutien de la République et canton de Genève